

Ce document a été réalisé avec
le soutien des laboratoires UPSA



Passeport contre la douleur post-opératoire

Informations sur la douleur à l'usage des patients

Vous allez bénéficier
d'une intervention chirurgicale.
Pour améliorer votre confort, nous
vous remettons ce livret d'information
que nous vous invitons à lire avec
attention.

Les informations contenues
pourront vous être utiles durant votre
séjour et à votre sortie.

L'équipe soignante





Quelles douleurs avez-vous déjà ressenties récemment ou de façon répétée ?

(sans rapport avec le motif de l'opération)

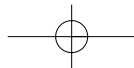
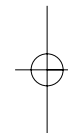
- Douleurs de dos, douleurs cervicales Oui Non
- Migraines, maux de tête Oui Non
- Douleurs dentaires Oui Non
- Douleurs hémorroïdaires, constipation Oui Non
- Douleurs abdominales, colites Oui Non
- Douleurs articulaires Oui Non
- Douleurs urinaires, pelviennes Oui Non
- Autres douleurs
Lesquelles ? Oui Non

- Prenez-vous habituellement des médicaments contre ces douleurs Oui Non
Lesquels ?

Si vous avez répondu **Oui** à l'une de ces questions au moins, avertissez l'infirmière ou le médecin.
Votre traitement ou vos douleurs habituelles seront pris en compte par l'équipe soignante.
Une prémédication contenant éventuellement des antalgiques (médicaments contre la douleur) pourra vous être donnée la veille et/ou le matin de l'intervention.

Remarques

Lined area for remarks, consisting of multiple horizontal lines.





Quels types de douleurs puis-je ressentir pendant mon séjour ?

Si des douleurs apparaissent, elles peuvent être de 3 types différents :

- Des douleurs communes à toute opération chirurgicale.
- Des douleurs caractéristiques du type d'opération que vous avez eue (l'équipe médicale vous donnera des informations spécifiques).
- Des douleurs sans rapport avec l'opération, que vous avez déjà éprouvées dans le passé.



Aurais-je une douleur de la région opérée ?

Notre service s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atténuer, dans la mesure du possible, toute douleur postopératoire.

Des médicaments contre la douleur vous sont administrés systématiquement avant même votre réveil de l'anesthésie, et par la suite, à intervalles réguliers .

Cependant, malgré cela, en raison de votre propre sensibilité, il est possible que des douleurs apparaissent. Votre participation sera très utile pour nous aider à les contrôler.

Il est possible que les mesures mises en oeuvre pour vous soulager ne suffisent pas. Vous pouvez éprouver par exemple :

- Une sensation inconfortable dans la région opérée
 - douleur
 - pesanteur
 - tension
 - etc.
- Une augmentation de cette sensation
 - lors de la toux
 - lors des mouvements (rééducation...)
 - lors des transports en brancard
- Une réapparition éventuelle de cette sensation
 - dans les heures qui suivent votre retour dans le service
 - la nuit
 - à distance de l'opération

**Un ajustement du traitement
antalgique peut atténuer
tous ces signes**





Quelles autres douleurs puis-je ressentir ?

Au niveau du cathéter (perfusion)

- Sensation de brûlure due au passage de certains médicaments.

Au niveau du pharynx (en cas d'intubation)

- Sensation d'échauffement de l'arrière-gorge due à l'intubation. Elle s'atténue en quelques heures.

Au niveau de la sonde urinaire (si elle est nécessaire)

- Ce n'est pas une douleur intense, mais une sensation de brûlure, une impression d'envie d'uriner à cause de la sonde.

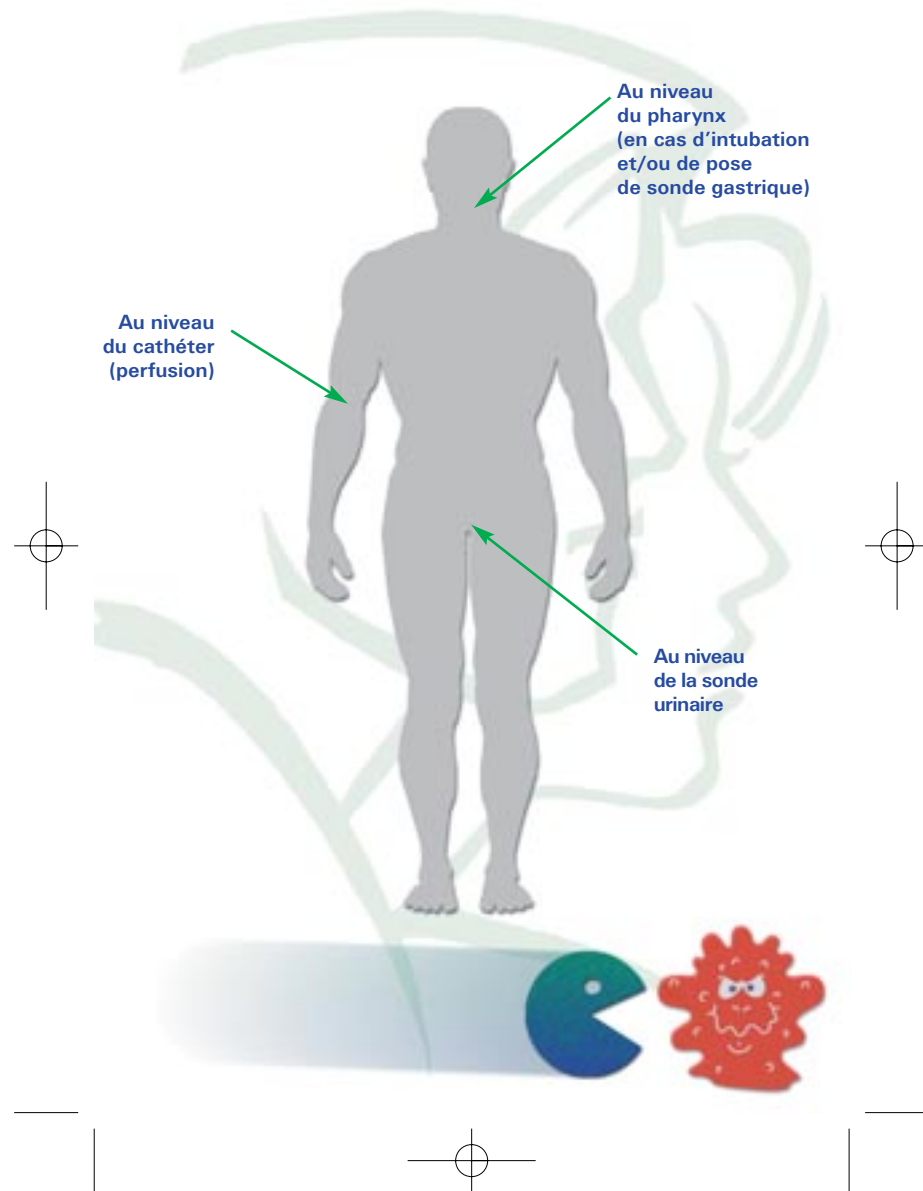
Au niveau de la sonde gastrique (si elle est nécessaire)

- Sensation de gêne pour avaler, sensation de brûlure, nausées...
La sonde sera retirée dès que possible.

Par la suite, d'autres douleurs peuvent survenir

- Par exemple, lors du pansement de la cicatrice, lors de la mobilisation (s'asseoir, se lever, marcher), lors des séances de rééducation, lors d'un changement de sonde, lors de la reprise du transit, lors du retrait des drains, des redons.

**L'équipe soignante
s'efforcera de les prévoir
et de les prendre en charge**



Quand et comment saura-t-on que je souffre ?

L'intensité de votre douleur sera systématiquement évaluée dès la salle de réveil et pendant tout votre séjour à l'hôpital.

Il existe différents moyens de l'évaluer (échelle visuelle analogique, échelle numérique...).

L'infirmière utilisera l'une de ces méthodes.

Echelle Visuelle Analogique (EVA)

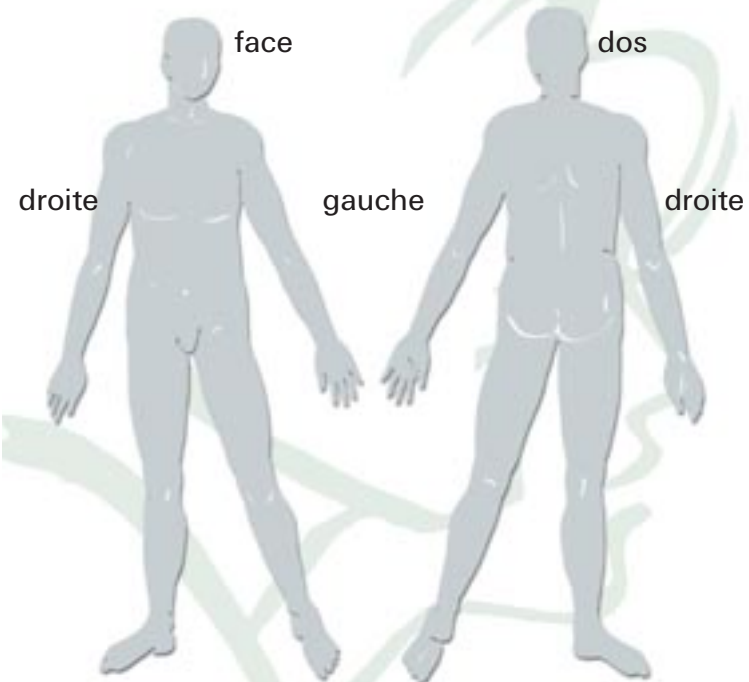


L'infirmière vous demandera de situer, sur cette échelle, le niveau d'intensité de votre douleur en plaçant le curseur entre "pas de douleur" et "douleur maximale imaginable".

Echelle Numérique (EN)

L'infirmière vous demandera verbalement ou par écrit d'indiquer l'intensité de votre douleur en utilisant un chiffre entre 0 et 10.

Votre participation dans la localisation des douleurs ressenties au niveau du site chirurgical et/ou distantes du site chirurgical sera très utile à l'équipe soignante pour votre suivi.



L'infirmière vous demandera de situer votre ou vos douleur(s) sur ces silhouettes.





A quels moments une douleur est-elle susceptible de survenir ?

Pendant l'opération

- Pendant l'opération, la survenue d'une douleur est improbable : vous recevez des médicaments puissants qui suppriment toute douleur.

En salle de réveil

- Votre séjour en salle de réveil est destiné à vérifier la qualité de votre conscience et à surveiller vos fonctions vitales après l'opération. Pendant cette période, un traitement contre la douleur vous est donné de façon systématique et répétée.
- Au moment du réveil, il peut arriver qu'une douleur soit présente. Dans ce cas, l'intensité de votre douleur sera évaluée. L'équipe soignante apportera une solution adaptée. De même si une douleur survient par la suite.

Dans le service d'hospitalisation (dans votre chambre)

- L'anesthésiste a rédigé une prescription de médicaments contre la douleur qui vous seront donnés à heure fixe par l'infirmière.
- Les doses seront adaptées en fonction de l'intensité de la douleur ressentie.
- Si vous souffrez avant la prochaine prise prévue pour votre antalgique, il sera éventuellement possible de compléter le traitement.

Après votre sortie de l'établissement

- Une prescription de médicaments contre la douleur vous sera faite en conséquence.





Que dois-je faire si j'éprouve une douleur ?

La partie opérée se "réveille"

- Prévenez l'équipe soignante, utilisez pour cela la sonnette disponible.

D'autres douleurs apparaissent

- S'il s'agit de douleurs prévues avec l'équipe médicale pour lesquelles des médicaments ont été mis à votre disposition, prenez ces médicaments.
- Si cela ne suffit pas, prévenez l'équipe soignante, utilisez pour cela la sonnette disponible.

Une douleur ancienne réapparaît

- Si l'autorisation a été donnée, prenez les médicaments prévus avec l'équipe soignante.

Si une douleur apparaît, sollicitez aussitôt l'équipe soignante. N'attendez pas car la douleur une fois installée est plus difficile à traiter



Comment l'équipe soignante va-t-elle prendre en charge ma douleur ?

Les antalgiques

Les douleurs sont contrôlées dans la plupart des circonstances grâce aux antalgiques qui sont prescrits en fonction de l'intensité de la douleur.

- Les antalgiques non morphiniques comme le paracétamol, les anti-inflammatoires non stéroïdiens, sont proposés pour les douleurs d'intensité légère à modérée.
- Les antalgiques morphiniques sont prescrits pour les douleurs d'intensité plus forte. Souvent, ils sont associés à des antalgiques non morphiniques comme le paracétamol ou d'autres molécules (anti-inflammatoire non stéroïdiens...) afin d'augmenter la qualité de l'analgésie.



Comment l'équipe soignante va-t-elle prendre en charge ma douleur ?

L'analgésie contrôlée par le patient (PCA)

- Selon le type d'intervention dont vous allez bénéficier, votre médecin pourra éventuellement vous proposer la méthode d'analgésie contrôlée par le patient (PCA).
- La PCA représente un progrès essentiel qui vous permet de répondre vous-même à vos besoins en analgésiques (morphine en règle générale), sous prescription médicale exclusive. Cette technique est très efficace pour contrôler les douleurs intenses pendant la période post-opératoire.

Quel est le principe de la PCA ?

- Vous êtes la personne la mieux placée pour apprécier l'intensité de la douleur que vous ressentez. Avec la PCA, vous décidez vous-même du moment d'administration du traitement contre la douleur.
- La PCA utilise le plus souvent la voie veineuse, à l'aide d'un pousse-seringue (pompe) muni d'un système de sécurité sophistiqué permettant au médecin anesthésiste de programmer une dose de médicament dont vous pourrez déclencher l'administration en appuyant sur un bouton-poussoir. Ce système de sécurité permet d'éviter tout surdosage. La pompe s'arrêtera automatiquement si vous demandez plus de médicament que la dose prescrite par votre médecin.

Comment fonctionne la PCA ?

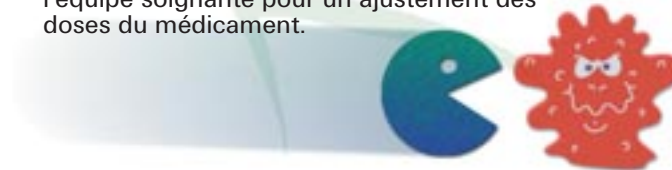
- L'utilisation du bouton-poussoir est très simple : à chaque fois que vous appuyez sur le bouton-poussoir, vous entendrez un petit bruit qui vous indiquera que votre demande a bien été enregistrée et la pompe vous injectera alors la quantité programmée de médicament.

Quand faut-il actionner le bouton-poussoir ?

- L'analgésique, une fois administré, bloque les messages douloureux qui sont envoyés au cerveau. L'effet n'est pas immédiat et quelques minutes sont souvent nécessaires pour que le médicament injecté agisse.
- Il est important de traiter la douleur dès ses premières manifestations. A chaque fois que vous ressentez une douleur gênante ou bien avant chaque geste douloureux (soins, kinésithérapie, lever), vous devez appuyer sur le bouton poussoir.

Que faire si la douleur persiste ?

- Si votre douleur persiste, n'hésitez pas à faire appel à l'équipe soignante pour un ajustement des doses du médicament.





Notre service s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour obtenir votre satisfaction concernant la prise en charge de votre douleur postopératoire.

Afin d'évaluer si cette prise en charge vous a apporté satisfaction, nous vous remettons un questionnaire à remplir et à remettre dans une urne disponible dans notre service.

Vous contribuerez ainsi à l'amélioration constante de la prise en charge de la douleur à l'hôpital.



Zone réservée à la communication
de l'établissement



BOXER - 2540239 - mcrs